

Bilan de mandats « vélo » de Marie-Charlotte NOUHAUD et ses équipes :

Avon est devenue une ville qui fait la part belle au vélo. De nombreuses pistes, bandes cyclables, et voies vertes ont été réalisées :

- Voies vertes : 1275m linéaires
- KM bandes cyclables : 565m
- KM piste cyclables : 1285m
- Supports vélo : 100
- Abris vélo gare : 225 places
- Nouvelles places vélo fermés à la gare : environ 269
- Zone de rencontre : 135m (rue du Rocher)
- Contre sens cyclable : toute la ville sauf 3 rues (rue des Yèbles, rue du 14 juillet et rue Père Maurice de la mairie à la maison de retraite)
- Chaussidou (déf : *Une chaussée à voie centrale banalisée ou chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques*) rue Rémi Dumoncel : 2050m

La Ville est passée en quasi-totalité en Zone 30 pour favoriser les mobilités douces. Nous avons soutenu la création du Repair Café, dont l'activité principale est la réparation bénévole des vélos.

Remarques sur les actions proposées par le Pacte Piéton-Vélo de La vie à vélo

1/ Je m'engage à mettre en place une politique piéton-vélo ambitieuse ! Cela comprend :

- Un adjoint explicitement en charge de cette politique :

oui, Pascal Defrance, *Chef de projet sécurité routière, Ancien lieutenant-colonel de Gendarmerie, membre ancien Président du Brie Gatinais Cyclotouriste d'AVON - FONTAINEBLEAU.*

- Un budget dédié : oui, au travers du budget voirie et des aménagements cyclables obligatoires.
- Un plan piéton-vélo réalisé la première année de mandat (objectifs à atteindre, planification des aménagements visant à rendre la ville totalement "marchable" et "cyclable") co-construit avec les associations d'usagers

Un plan de circulation est déjà prévu au budget avec la CAPF et le plan piéton-vélo y sera intégré.

- Des réunions de concertation régulières avec les associations d'usagers : oui, nous poursuivrons ce qui a déjà été engagé.

2/ Je m'engage à réaliser les actions suivantes (cocher la case) :

- **Mettre en place le programme « Savoir Rouler » en école primaire : oui**

Nous l'avons déjà mis en place lors de ce mandat en partenariat avec le VCFA. Il sera bien-sûr reconduit.

- ***1 Réaliser une piste cyclable sécurisée et protégée du stationnement sauvage sur l'axe Valvins – de Gaulle – Roosevelt**

Une piste cyclable sécurisée sur cet axe n'est pas possible sans retirer la lignée d'arbres qui est protégée. Il n'y a pas de stationnement sauvage sur cet axe. Les emplacements des stationnements sont matérialisés.

Un emplacement réservé a été mis au PLUI sur la zone d'activité Saint-Fiacre (Valvin pour la création d'une piste cyclable sécurisée à double sens.

Nous rappelons qu'il existe une voie verte de 7 kms entre la Gare et le grand parquet pour l'accès au centre-ville de Fontainebleau.

- ***2 Interdire l'accès aux véhicules motorisés aux abords des écoles aux heures d'entrée / sortie avec des « rues aux écoles »**

Nous l'avons déjà mis en place pour l'Ecole Bellevue et le remettrons à la fin du chantier de l'école Changis.

Les autres sites seront étudiés selon leur configuration, dans la mesure du possible et en concertation avec les riverains.

- **Aider à mettre en place des lignes de pédibus vers les écoles**

Oui mais à l'initiative des Parents d'élève. Ce système existe déjà sur l'Ecole Mathéry et a avait été lancé pour l'Ecole Changis.

- ***3 Dissuader le trafic de transit dans les rues de quartiers via un plan de circulation au service des mobilités actives**

Oui, dans la mesure du possible et en accord avec le plan de circulation qui sera élaboré en début de mandat. Nous dialoguons déjà avec l'Association Clap Clap sur les solutions pour limiter le transit des poids lourds.

- **Améliorer la sécurité des double-sens cyclables**

Oui, ceci est déjà prévu suite à l'initiative « Paroles aux quartiers » menée en fin de mandat. Des aménagements sont proposés dans notre programme par quartier et suite aux retours des riverains.

- **Faire respecter la limite à 30 km/h via des aménagements**

Oui. Ceci sera étudié à l'issue du plan de circulation prévu.

- **Rendre accessible le Vieil Avon depuis la vallée (rue du souvenir, rue Père Jacques, Charité, R. Dumoncel)**

Des aménagements cyclables via chaussidous existent sur cet itinéraire.

- ***4 Sécuriser la rue Gambetta**

Oui, dans la mesure du possible. La faisabilité du projet doit être étudié, chiffré et des financements extérieurs identifiés.

En outre, un chemin forestier, dit de Nemours, a été aménagé sur une section de 930 mètres, reliant l'avenue de Nemours (RD 137) à la rue de la Fontaine aux Biches et à la rue Gambetta.

- **Œuvrer à améliorer l'accessibilité piéton-vélo du parc du château**

Nous renouvelons notre proposition de co-signer avec vous le courrier que vous souhaitez adresser au château. Nous le porterons avec vous auprès de toutes les parties prenantes.

C'est en effet la propriété du château de Fontainebleau qui devra le financer.